

CONTRIBUTION DE L'ALLIANCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DIGITAL (ADD) POUR LE 6ÈME FORUM DES AFFAIRES UE-AFRIQUE

Propositions de l'ADD pour un marché unique du numérique africain

Le numérique est un facteur de croissance économique et de développement social et culturel. C'est un outil transversal qui irrigue l'ensemble des sociétés africaines.

Encore aujourd'hui les citoyens africains et les entreprises rencontrent trop d'obstacles quand ils utilisent les services et outils en ligne tant à l'intérieur d'un pays (connectivité, qualité de service ...) qu'au niveau du continent (interopérabilité, livraison, paiement ...). Par ailleurs, les marchés locaux sont souvent trop étroits pour permettre de rentabiliser les investissements, notamment pour les start-up et entreprises africaines.

Pour répondre à ces défis, les entreprises africaines et européennes regroupées dans l'ADD - l'Alliance pour le Développement Digital - proposent la création d'un marché africain unique du numérique libre et sécurisé qui permettrait :

- Aux Etats de mutualiser des ressources et connaissances, notamment pour l'éducation, le e-gouvernement ou la santé.
- Aux particuliers et aux entreprises de faire leurs achats en ligne et de bénéficier des services partout en Afrique.
- Aux entreprises de vendre et de déployer des services sur tout le territoire de l'Afrique.
- Aux opérateurs numériques de favoriser et sécuriser leurs investissements.
- Aux start-up africaines de pouvoir décoller plus rapidement en s'adressant à un vaste marché.

Il favorisera la croissance de l'économie numérique africaine afin d'offrir aux Africains de meilleurs services et produits à de meilleurs prix et d'aider les entreprises et les citoyens.

L'ADD, qui regroupe quinze fédérations professionnelles du numérique propose la mise en place progressive d'un marché unique du numérique africain. Les premières étapes pourraient être la gratuité du roaming et la mise en place de marché régionaux (UEMOA, CEMAC...) s'interconnectant au fil des ans entre eux et avec le futur marché unique du numérique européen pour créer un vaste ensemble de plus de deux milliard de clients potentiels pour les entreprises africaines.

L'ADD propose 19 initiatives qui peuvent bénéficier d'un soutien international, en particulier de l'Union européenne, à implanter au fur et à mesure des décisions des Etats pour s'engager dans la construction d'un marché unique du numérique africain.

La stratégie du marché unique du numérique africain pourrait comporter 19 initiatives articulées autour de 3 piliers :

- assurer un meilleur accès des consommateurs et des entreprises aux biens et services en ligne en Afrique ;
- améliorer les conditions propices à la croissance et au développement des réseaux et services numériques ;
- tirer tout le potentiel de croissance de l'économie numérique africaine, dans quatre domaines prioritaires – l'économie de la donnée, la compétitivité à travers l'interopérabilité et la normalisation, la e-société (y compris l'e-gouvernement et les e-services) et la e-éducation pour répondre aux défis de la formation des jeunes.

Améliorer l'accès aux biens et services numériques dans toute l'Afrique pour les consommateurs et les entreprises au bénéfice de la croissance et de l'emploi

1. Etablir des règles visant à faciliter le commerce électronique transfrontalier. Il s'agit notamment de règles concernant les contrats et la protection des consommateurs lorsque l'on achète en ligne, qu'il s'agisse de biens physiques (vêtements...) ou de contenus numériques (Musique, livres électroniques, applications...).

Avantage : Les consommateurs africains devraient bénéficier d'un éventail plus large de droits et d'offres, tandis que les entreprises pourront vendre plus facilement dans d'autres pays d'Afrique.

2. Harmoniser le respect des règles de protection des consommateurs

Avantage : tout consommateur africain sera protégé de la même manière.

3. Faciliter les services de livraison des colis, plus efficaces et moins onéreux, notamment en favorisant l'adressage harmonisé et la mise en place de lieux de livraison.

Avantage : mailler le territoire de lieux de livraison pour le consommateur final.

4. Interdire le blocage géographique — une pratique discriminatoire injustifiée utilisée pour des raisons commerciales, qui permet à des vendeurs en ligne d'empêcher les consommateurs d'accéder à un site internet sur la base de leur localisation, ou de les rediriger vers un site de vente en ligne de leur pays qui affiche des prix différents.

Avantage : faciliter la concurrence au bénéfice des consommateurs

5. Harmoniser et appliquer la législation sur le droit d'auteur. L'objectif est de faciliter l'accès au contenu culturel en ligne, favorisant ainsi la diversité

culturelle, tout en offrant de nouvelles perspectives aux créateurs et à l'industrie du contenu.

Avantage : favoriser la production de contenus (audiovisuel, musique ...) africains, notamment pour accompagner la transition numérique de la télévision.

6. Harmoniser les pratiques fiscales, notamment les taux de TVA et droits de douanes, pour mettre en place un système électronique d'enregistrement et de paiement unique.

Avantage : faciliter la vie des entreprises et la croissance, au bénéfice final des recettes des Etats

Améliorer les conditions propices à la croissance et au développement des réseaux et services numériques

7. Assurer une coordination plus efficace du spectre radioélectrique, dans le cadre des recommandations de l'IUT, et prévoir des critères communs pour l'assignation des fréquences à l'échelon national ;

Avantage : Développer les nouveaux services utilisant le spectre hertzien, comme l'Internet des Objets.

8. Créer et harmoniser des incitations à l'investissement dans le haut débit quel que soit la technologie employée ;

Avantage : mailler le territoire pour lutter contre la fracture numérique en respectant la neutralité technologique.

9. Harmoniser le cadre des médias audiovisuels, en mettant l'accent sur le rôle des différents acteurs du marché dans la promotion des œuvres africaines (chaînes de télévision, fournisseurs de services audiovisuels à la demande, etc.) en tenant compte des nouveaux modèles économiques pour la distribution de contenu (notamment le streaming).

Avantage : favoriser l'émergence d'acteurs pan-africains face aux grands groupes mondiaux.

10. Elaborer des règles communes pour les plateformes en ligne (moteurs de recherche, réseaux sociaux, boutiques d'applications, etc.). En particulier : la protection des informations personnelles, la transparence des résultats de recherche et des politiques tarifaires, la manière dont ces plateformes utilisent les informations qu'elles obtiennent, les relations entre plateformes et fournisseurs et la promotion leurs propres services au détriment des concurrents, la lutte contre les contenus illicites sur l'internet.

Avantage : permettre aux plateformes africaines de lutter équitablement et protéger les données africaines.

11. Renforcer la confiance et la sécurité dans les services numériques, notamment en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, la protection de la vie personnelle et la cybersécurité.

Avantage : favoriser la confiance des utilisateurs.

12. Coordonner les agences de cybersécurité et favoriser la coopération entre agences et avec l'industrie de la cybersécurité dans le domaine des technologies et des solutions pour la sécurité des réseaux en ligne. La mise en place un groupe de travail régional sous l'égide de l'UEMOA pour renforcer le dispositif réglementaire de l'espace internet et des usages numériques afin de créer la sécurité et la confiance nécessaires dans ce cyber espace et la création d'une Agence Africaine pour la Sécurité des Systèmes d'Information (AASSI) au niveau régional ou continental qui aurait des missions identiques à l'ANSSI (actions de souveraineté, de conseil, de politique industrielle, de réglementation et de formation) seraient des signaux très forts.

Avantage : lutter contre la cybercriminalité et développer la confiance numérique.

Maximiser le potentiel de croissance de l'économie numérique

13. Favoriser la libre circulation des données en Afrique notamment en faveur de l'informatique en nuage portant sur la certification des services en nuage, sur le changement de fournisseur de services d'informatique en nuage et sur un «nuage pour la recherche».

Avantage : permettre l'hébergement en Afrique des données africaines.

14. Définir les priorités en matière de normes et d'interopérabilité dans des domaines cruciaux pour le marché unique numérique, tels que la santé en ligne, la planification des transports, le transfert monétaire ou l'énergie.

Avantage : accroître la croissance de ces secteurs.

15. Favoriser une société numérique inclusive dans laquelle les citoyens possèdent les compétences nécessaires pour profiter des possibilités qu'offre l'internet et augmenter leurs chances de trouver un emploi. Par exemple :

- Accessibilité à l'administration en ligne et aux registres du commerce africains en les inter-connectant
- Reconnaissance mutuelle des authentifications et signatures électroniques
- Mise en place d'une facture électronique commune et reconnue.

Avantage : la passation électronique des marchés publics et privés facilité en diminuant les coûts de transaction.

16. Favoriser les startups et l'innovation en facilitant l'accès aux données publiques, en autorisant tout service ouvert dans un pays dans les autres, en créant un réseau d'incubateurs

Avantage : faciliter le déploiement des solutions qui améliorent le quotidien des africains et éviter de refaire plusieurs fois la même application.

17. Faciliter les échanges entre entreprises africaines et le reste du monde en mettant en place une base de données des entreprises du numériques africaines, qualifiées par une plate-forme d'experts

Avantage : faciliter les partenariats économiques entre entreprises par une meilleure connaissance des entreprises (et start-up) existantes.

18. Mettre en place des formations qualifiantes pour les entreprises, et services publics, africaines pour mettre en valeur les bonnes pratiques sectorielles que permet le numérique

Avantage : faciliter l'appropriation du numérique par tous les secteurs de l'économie y compris l'artisanat.

19. Mettre en place des ressources communes, notamment des Moocs et applications sociales dans un esprit Open Source

Avantage : disposer d'une bibliothèque réutilisable dans les divers pays de même langue, faciliter la formation dans le numérique